

CRITÈRES DU JURY DU PRIX ADRIEN POULIOT 1984

1) Recevabilité

1. Tous les auteurs doivent être membres d'une des associations suivantes: AMQ, APAME ou GRMS.
2. Le prix est décerné à des individus mais non à des institutions.
3. Aucune traduction n'est acceptée.
4. Les membres du CE de l'AMQ et de l'APAME et du CA du GRMS ne sont pas éligibles.
5. Le matériel doit être relié à la mathématique ou à l'informatique.

2) Évaluation

0. Si le volume contient des erreurs significatives, il est rejeté.
1. Atteinte des objectifs fixés 15
2. Originalité de l'approche (choix des exemples) 20
3. Diversité des stratégies d'apprentissage 20
4. Adéquation aux besoins actuels 15
5. Présentation 15
 - qualité physique
 - pagination et repères
 - qualité des graphiques
 - facilité de manipulation
6. Fond: 15
 - versatilité d'utilisation
 - adaptation à la clientèle visée

N.B. Le prix ne sera pas décerné si aucun matériel présenté ne répond aux critères déterminés.
La décision du jury est finale et sans appel.
Les délibérations du jury demeurent confidentielles.

Raymond Lalonde
président.

Recommandations du jury à l'AMQ

1. Pour assurer la continuité, que trois (3) membres demeurent au sein du prochain jury.
2. Que le matériel parvienne au bureau de l'AMQ au plus tard le 15 juin de chaque année.
3. Dans la mesure du possible, que (6) exemplaires du matériel soient expédiés.
4. Que les noms des membres du jury ne soient pas divulgués avant l'attribution du prix.

84-09-10